Image not found or type unknown

Les dons reçus par une association loi 1901 sont-ils soumis aux impôts ?

Fiche pratique publié le **19/05/2014**, vu **500 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

L'un de vos adhérents vient de vous faire un don. Devez-vous le soumettre à la TVA ou à l'impôt sur les sociétés ? Devez-vous payer des droits de donation ?

En ce qui concerne les droits de donation (ou droits d'enregistrement), les règles sont un peu différentes. Les dons manuels ne sont jamais soumis aux droits de donation. Les donations et les legs sont en principe soumis aux droits de donation mais de très nombreuses donations et legs sont exonérés.

Voir le guide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés